



BILAN ECOLOGIQUE VOLONTAIRE :

PROJET DE PLANTATION

BAIZIEUX 80300

1) Présentation du projet

-Porteur de projet : Eric Duron

-Localisation : Baizieux (80300)

- Surface : 1 ha

Essence principale : Paulownia (variété TURBO PRO), hybride triple stérile et non invasive

Objectif : valoriser une terre arable par un usage à la fois écologique et économique

Maintien des arbres existants en périphérie de la parcelle

Implantation d'une haie de miscanthus le long de la voie communale

Maintien d'une distance de 10 m avec le bois situé en bordure

Maintien d'une distance de 7 m entre la voie communale et la haie de sapins (le porteur est également propriétaire du boisement situé derrière la parcelle)

Le paulownia est conduit en culture BNI (bas niveau d'intrants)

- Prévion de plantation : avril – mai 2026

2) Contexte environnemental

Le site n'est pas situé en zone protégée. Pas de Natura 2000 ni de ZNIEFF.

3) État initial et inventaires recommandés

Dans le cadre de l'implantation du paulownia, le travail du sol sera strictement limité à la phase de plantation. Par la suite, le sol sera maintenu en enherbement naturel entre les arbres. La conduite culturale prévue ne prévoit pas le recours à des intrants chimiques.

4) Choix des essences et justification

L'essence principale retenue est adaptée au climat local, non invasive, et présente un intérêt écologique (captation carbone, biodiversité).

5) Analyse des impacts

- Sols : amélioration structurelle à moyen terme
- Biodiversité : renforcement potentiel (mellifère)
- Eau : aucun impact attendu sur les ressources locales (pluviométrie annuelle suffisante)
- Paysage : amélioration du cadre visuel

6) Mesures prévues

- Plantation sans recours aux intrants chimiques
- Entretien écologique par enherbement naturel
- Suivi du développement des plants et de la biodiversité associée
- Maintien des arbres existants en périphérie de la parcelle
- Implantation d'une haie de miscanthus le long de la voie communale
- Maintien d'une distance de 10 m avec le bois situé en bordure
- Maintien d'une distance de 7 m entre la voie communale et la haie de sapins (le porteur est également propriétaire du boisement situé derrière la parcelle)

7) Conclusion

Le projet présente un faible risque pour l'environnement et apportera des bénéfices en matière de biodiversité, de stockage carbone, et de restauration paysagère.